

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ANSE**

Séance du 30/10/2023

**OBJET : Décision du jury de concours pour la restructuration et l'extension de l'école Paul Cézanne avec restauration scolaire et bureaux**

**Nombre de Conseillers en exercice : 29**

**Nombre de présents : 25**

**Nombre d'exprimés : 27**

**Date convocation 24/10/2023**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le trente octobre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Claire ROSIER, Xavier FELIX, Marie-Claire PAQUET, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (maire-adjoints)

Christophe MONTANTEME, Marie-Hélène BERNARD, Karim MOYENIN OUARDI, Pascal ANTHOINE, Emmanuelle SCHARFF, Pierre REBUT, Ludivine CHIERICI, Fabrice MORICHON, Roseline MHARI AGOURRAME, Stéphane DUTHEIL, Sandrine TROUSSIEUX, Christophe DEBIZE, Carine RANSEAU, Gilbert PRIGENT, Bruno PONNET, Ouda MECHAIN,

Procurations :

Céline BABUS à Emmanuelle SCHARFF

Didier RICHERD à Daniel POMERET

Excusés

Linda BEGGUI

Alexis VERMOREL

Bénédicte ROGER-CERTHOUX Directrice Générale des services assiste au conseil en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Jean-Luc LAFOND est désigné secrétaire de séance.

Daniel POMERET expose que la commune de Anse a constitué un jury de concours composé de 12 membres afin de désigner un projet architectural complet :

- 6 membres élus de la commune de Anse
- 2 personnes qualifiées (Directrice de l'école et Coordinatrice petite enfance de la Communauté de Communes),
- 4 représentants des métiers de la maîtrise d'œuvre, à savoir un représentant désigné par l'Ordre des Architectes, 1 représentant de l'UNTEC, 1 représentant du CAUE et 1 architecte conseil.

La commune de Anse souhaite réaliser la réhabilitation et/ou la construction de 9 classes, d'un restaurant scolaire, de bureaux ainsi que de salles annexes

Le tout dans une enveloppe prévisionnelle de travaux estimée à : 6.000.000 € HT

Un Appel à candidatures pour le concours d'architecture a été lancé le 23/06/2023, cinquante-deux équipes ont déposé un dossier de candidature.

L'ouverture des plis contenant les candidatures a été effectuée le 28 août 2023. L'analyse technique des 52 candidatures a été réalisée par les services.

Lors de la 1<sup>ère</sup> phase du jury qui s'est déroulée Salle des Colonnes à Anse le 11/10/2023, 3 candidatures proposées par le jury sont :

- n°23 Insolites Architectures
- n°38 Mégard Architectes
- n°51 Agence 2BR

Le Maire informe le conseil municipal que ces trois candidatures ont été retenues par la maîtrise d'ouvrage pour présenter une offre.

**Vu l'article L 2122-22 du CGCT,**

**Vu la délibération du 25 mai 2020 relatives aux attributions accordées à Monsieur le Maire par le Conseil Municipal,**

**Dont acte**

Pour extrait conforme,  
Rendue exécutoire le  
Par transmission en Sous-préfecture  
et affichage en Mairie.

Le Maire,  
Daniel POMERET



Le secrétaire

